

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 3 mars 2020**

**SUBVENTION AU  
VELO CLUB POUR LE  
SOUTIEN A**

**Convocation du : Mardi 25 février 2020**

**L'ORGANISATION DE  
LA COURSE ELITE  
CYCLISTE**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17**

**ANNEMASSE-  
BELLEGARDE**

**Président de séance : Christian DUPESSEY**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2020\_0077**

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Yves CHEMINAL, Nicole CATASSO, Bernard BOCCARD, Alain BOSSON, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Jean-Claude LAMBERT, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**Excusés :**

Jacques BOUVARD

\*\*\*

Vu, les statuts d'Annemasse Les Voirons Agglomération, et notamment la compétence facultative de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération.

Notamment, en matière sportive, pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous la forme d'une contribution financière à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale,

Considérant, la demande de subvention du Vélo Club d'Annemasse à hauteur de 21000 €, pour le soutien à l'organisation de la 85<sup>e</sup> édition de la course Elite cycliste ANNEMASSE-BELLEGARDE, le dimanche 29 mars 2020, dont le budget de dépenses directes, présenté par le club organisateur, s'élève à 38500 €,

Considérant, que la course ANNEMASSE- BELLEGARDE (et retour) est une course cycliste de catégorie Elite et donc, de niveau national, organisée de puis 1914 sur le territoire et régulièrement soutenue depuis plusieurs années par Annemasse Les Voirons Agglomération, dans les conditions suivantes :

2016 : 21 000 € - 2017 : 21 000 € - 2018 : 21 000 € - 2019 : 21 000 €

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 21 000 € au profit de l'association Vélo Club Annemasse pour l'organisation de la course cycliste Annemasse – Bellegarde, épreuve catégorie ELITE, du dimanche 29 mars 2020

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget primitif 2020 (budget principal), gestionnaire SP, article 6574, destination OSP7.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 074-200011773-20200304-BC\_2020\_0077-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*